

AVRIL 2023



MAIRIE

**Rédaction - Impression - Diffusion :****Mairie de Lacrost****5 Le Vigny - 71700 LACROST****Tél : 03.85.51.09.51****Mail : mairie.lacrost@wanadoo.fr****Site internet : lacrost.fr****Horaires d'ouverture au public****Lundi de 10h à 12h et 14h à 17h****Mardi de 14h à 16h****Mercredi de 9h à 12h et 14h à 16h****Jeudi de 14h à 16h**

DANS CE NUMERO

- Comptes administratifs
- Assainissement
- Déchets verts
- Terrain de boules
- Feux de la Saint Jean
- Eglise
- Lacrost Patrimoine

LE MOT DU MAIRE

Comme de tradition au cours des mois de mars et avril, le Conseil Municipal vote les budgets annuels.

Le budget 2023 est construit dans le contexte nouveau que nous connaissons, marqué par le retour d'une inflation significative, une augmentation forte des coûts énergétiques et des coûts des investissements ainsi qu'une croissance des taux d'intérêt.

Ce contexte économique compliqué intervient alors que la situation de notre commune est particulièrement saine. Il en est heureux. C'est le fruit d'un suivi rigoureux et vigilant sur l'ensemble de nos dépenses en fonctionnement comme en investissement.

C'est grâce à cette méthode de gestion que nous pouvons garantir un budget 2023 de 327 858 € de dépenses d'investissements prévues pour nos équipements, nos aménagements, nos différents services. Notre ambition est de tout faire pour que nos marges de manœuvre soient conservées.

Enfin, ce budget ne prévoit pas d'augmentation des taux de la fiscalité locale, même si les impôts de chacun d'entre nous augmenteront de la seule revalorisation des bases de 7.1 % fixées par l'Etat.

Concernant l'investissement, nous prévoyons la restauration du parvis de l'église qui devraient débuter dans les mois à venir, des travaux sur nos chemins communaux pour plus de 56 000 €, des travaux de rénovation de l'intérieur de la mairie. Pour la vidéoprotection, à la suite d'une étude réalisée par le référent sureté de la gendarmerie, il est prévu l'installation de caméras aux entrées de la commune et sur les bâtiments municipaux, celle-ci se fera sous condition d'obtention d'un maximum de subventions vu le coût important.

Vous trouverez tous les chiffres concernant le budget dans la page suivante.

Pour l'assainissement, nous avons eu la restitution du schéma directeur qui prévoit une programmation de travaux sur une dizaine d'années. Ces travaux concernent pour une part la remise à niveau de certains réseaux et d'autre part le renouvellement important de différents tronçons afin de séparer le plus possible les eaux usées des eaux pluviales.

Cette année, nous commencerons par des petites remises à niveau.

Gérard THIELLAND

CALENDRIERS DES FESTIVITES

29 avril - Concert des harmonies - La Lyre

Agricole et de Fillinges.

8 mai - Défilé de la Victoire.

14 mai - Vente au déballage - Les P'tits Loups

24 juin - Kermesse des P'tits Loups.

1 juillet - Fête de l'été : école de musique, harmonie.

9 septembre - Assemblée générale Lacrost Sports Loisirs.

1 octobre - Randonnée pédestre - Lacrost

31 octobre - Animation Halloween de l'harmonie.

11 novembre - Défilé de la Victoire.

18 novembre - Défilé de Sainte Cécile par l'harmonie - La Lyre Agricole.

3 décembre - Repas de CCAS.

22 décembre - Mise en place d'un chalet de Noël - Lacrost Patrimoine.

COMpte ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL 2022

RÉPARTITION DES DÉPENSES ET RECETTES RÉALISÉES EN 2022

DEPENSES

RECETTES

1 - Charges à caractère général : **108 439.32 €**

Electricité, gaz, eau, télécom, carburants, assurances, impôts & taxes, entretien & fournitures diverses.

2 - Charges de personnel : **120 681.06 €**

Salaires & cotisations sociales.

3 - Atténuations de produits : **56 226.00 €**

Fonds nationaux de péréquation.

4 - Opérations d'ordre entre section : **11 496.75 €**

Amortissements & immobilisations cédées

5 - Autres charges de gestion courante : **93 412.58 €**

Indemnités, cotisations & formations élus, service incendie, subventions & contributions aux divers syndicats.

6 - Charges financières : **11 753.31 €**

Intérêts réglés à l'échéance.

1 - Atténuation de charges : **400.00 €**

2 - Opérations d'ordre entre section : **0.00 €**

3 - Produits des services : **16 727.88 €**

Coupes de bois, concessions, redevances...

4 - Impôts & taxes : **275 063.11 €**

Fonciers & compensations

5 - Dotations & participations : **195 675.09 €**

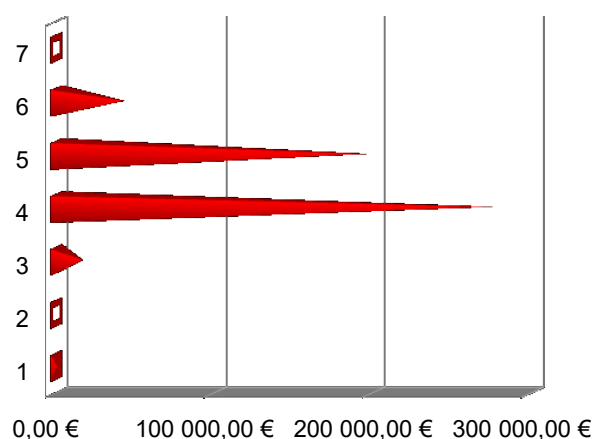
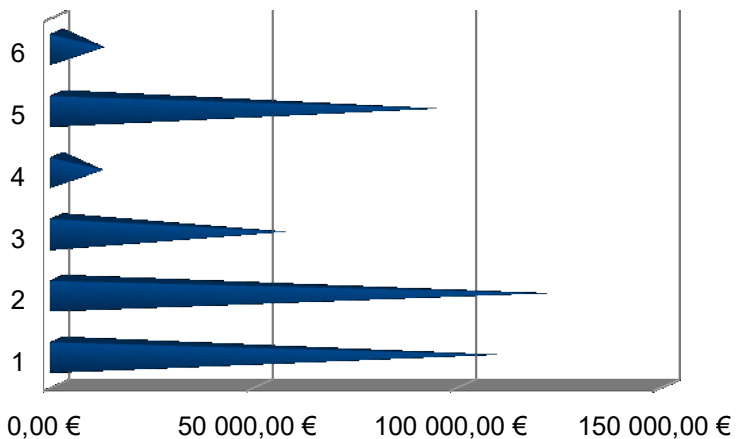
6 - Autres produits de gestion courante : **42 917.44 €**

Revenus des immeubles & location de salles

7 - Produits financiers & exceptionnels : **0.00 €**

TOTAL DEPENSES = 401 999.02 €

TOTAL RECETTES = 530 783.52 €



D'où un résultat de l'exercice 2022 excédentaire de 128 784.50 € auquel s'ajoute l'excédent reporté de 2021 de 90 000.00 € pour un résultat total de + 218 784.50 €.

Cet excédent est affecté au financement 2023 des dépenses de fonctionnement pour 151 824.06 € et aux dépenses d'investissement pour 66 960.44 €.

BUDGET PREVISIONNEL 2023 :

Le budget COMMUNAL s'équilibre à :

FONCTIONNEMENT

660 635.00 €

INVESTISSEMENT

327 858.22 €

Le budget ASSAINISSEMENT s'équilibre à :

86 581.00 €

121 675.14 €

PREVISIONS D'INVESTISSEMENTS POUR 2023 :

Déficit 2022

47 920.08 €

Installation d'une vidéosurveillance (sous réserve de subventions)

90 604.23 €

Travaux du parvis de l'église & rénovation du monument aux morts

43 395.50 €

Travaux chemins & fin des travaux du verger

56 875.88 €

Rénovation des murs, sols & du mobilier de la Mairie

22 442.62 €

TOTAL

261 238.31 €

Pour plus de détails, les budgets sont consultables en mairie.

ASSAINISSEMENT

Nous rencontrons des dysfonctionnements au niveau des différentes pompes de relevage.

En effet, confondues avec le papier toilette humide, toutes lingettes jetées dans les toilettes endommagent les pompes de relevage en s'effilochant !

Il existe une différence de taille entre les lingettes et le papier toilette humide, c'est la dispersibilité. Cela désigne la capacité de la matière à se disperser, par exemple dans la cuvette des toilettes. Attention, dispersibilité et biodégradabilité ne sont pas synonymes. Un certain nombre de lingettes revendiquent d'être biodégradables, c'est-à-dire qu'elles peuvent se décomposer sous l'action d'organismes vivants. Le papier toilette humide est aussi biodégradable, et en plus à 100 %. Mais seul le papier toilette humide est dispersible et peut être jeté dans la cuvette de toilettes, reliées au tout-à-l'égout.

Nous comptons sur votre vigilance afin de réduire les coûts de maintenance du système d'assainissement. Coût de l'entretien 2022 : 11 102 €.



DECHETS VERTS

Dans le courant de l'année prochaine, l'admission des déchets de coupes d'arbres ne sera plus possible à la déchetterie de TOURNUS. Aussi, la Communauté de Communes du Mâconnais Tournugeois mettra à disposition des communes un broyeur.

Pour ce faire, un appel à des bénévoles est lancé impliquant d'être disponible une à trois journées par an environ afin de broyer les déchets verts déposés par les habitants.



TERRAIN DE BOULES

Le terrain de boules est maintenant achevé. Situé au centre du lotissement « Le Clos de la Plante », il est disponible à tous.



A VOUS DE JOUER !!!

LES FEUX DE LA SAINT JEAN

Organisés par le Comité des Fêtes et animés par l'Harmonie, nous vous attendons nombreux pour célébrer les feux qui auront lieu sur le terrain face à l'église, **le samedi 1^{er} juillet 2023 rendez-vous à partir de 21 h devant l'église.**

Un peu d'histoire :

Si le feu de la Saint-Jean était au Moyen Age l'occasion de ramasser des os d'animaux afin de les brûler en imaginant se préserver ainsi des dangers de la peste, il semble avoir auparavant existé comme une façon de célébrer le soleil, et notamment le solstice d'été, période généreuse où la terre présente partout des richesses ou des espé-



L'ÉGLISE

Les travaux du parvis de l'église vont débutés prochainement.

Différentes reliques (chemin de croix, supports et statues, chandeliers...) sont mises en vente à 1 000.00 €. Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous présenter à la Mairie jusqu'au 15 mai inclus. Passé ce délai, ces objets seront vendus à un brocanteur.

LACROST PATRIMOINE

L'association Lacrost Patrimoine est toujours aussi dynamique après les années COVID. La cinquantaine d'adhérents compte bien poursuivre la mise en valeur du patrimoine de la commune en maintenant la convivialité à chaque manifestation.

La souscription pour la rénovation du parvis de l'église est toujours en cours.

Deux autres projets vont démarrer cette année : la construction d'un four à pain vers la salle Maurice Lemberet et la mise en place d'une table d'orientation sur l'Haye.

L'association se renseigne également pour la mise en valeur du monument aux morts (nettoyage et gravage des noms).

Lors de la journée du patrimoine du dimanche 17 septembre, un circuit sera proposé aux habitants pour découvrir la richesse du petit patrimoine (en suivant les panneaux descriptifs) avec un arrêt à la « salle des pompes ». Une petite exposition mettra en valeur l'association des pompiers.

Pour subvenir aux besoins de l'association, deux rendez-vous sont déjà fixés : une randonnée le 1^{er} octobre et la mise en place d'un chalet de Noël le 22 décembre.

Vous souhaitez nous rejoindre : contacter un de nos bénévoles ou écrivez nous sur « lacrostpatrimoine71@gmail.com ».

Les billets d'Alain :

Les Pompiers :

Lacrost vient de perdre sa compagnie de Sapeurs Pompiers volontaires. Au nombre de 22 dans les années 1950, c'était des agriculteurs, ouvriers ou autres habitants du village. Tous passaient leur brevet de secouriste et le programme du stage était ardu pour ces bénévoles ! Il fallait apprendre des mots « compliqués » de médecine, comme « hématocele », « hémoptysie », « mélæna », « épistaxis » ou « phlébotomie » etc..... Au fil des années, les besoins ont évolué au rythme de la vie moderne, la fonction se professionnalise, les stages et formations deviennent plus nombreux, et les volontaires ne peuvent plus suivre car ils n'ont plus le temps d'assumer cette activité en marge de leur vie professionnelle.

Vous trouverez sur votre tablette les significations de ces mots....

Nous sommes en 2023, mais le Larousse existe toujours !

Le Cumul des mandats :

Nous sommes en 1858 sous le règne de l'Empereur Napoléon III. Il poursuit sa restructuration des corps de Sapeurs Pompiers de France.

A Lacrost, le 7 Juin 1858, le Maire M. GABUTEAU reçoit un message du Préfet de Saône et Loire indiquant que M. GUENEBAUD ne peut pas être « Maire Adjoint » et « Officier des Sapeurs Pompiers » en même temps, il doit impérativement faire un choix, les deux fonctions ne sont pas compatibles selon la Loi.

Au 21^{ème} siècle, cela s'appelle le « non cumul des mandats » et le 14 février 2014, une loi est votée interdisant le « cumul » des fonctions parlementaires et fonctions dans l'exécutif local. Cette loi vise principalement nos députés et sénateurs. Beaucoup de nos élus actuels s'efforcent de contourner cette directive... Et certains se font, quand même, rappeler à l'ordre... L'histoire est un éternel recommencement !...